

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
11	17

Date de la
convocation
11/08/2023

OBJET
DE LA
DELIBERATION

DECISION
MODIFICATIVE
N° 2

BUDGET
PRINCIPAL



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 17 AOUT 2023



DELIBERATION N° 09
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept août, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- C. CARIAT (procuration à C. REWUCKI)
- G. CHANEAC (procuration à A. ZAMBUJO)
- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- F. MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- K. PERROTIN (procuration à J. PORTAL)
- L. RAVAT (procuration à J.-M. CUILLE)
- V. GONZALVO, excusée
- C. VILLANUEVA, excusée

M. Jean-Marie CUILLE a été nommé secrétaire

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir les crédits au Budget principal pour les écritures de cession du terrain cadastré AC 510. En effet, il est obligatoire d'inscrire le prix de la cession au chapitre 024. De plus, certains crédits prévus en fonctionnement risquent d'être insuffisants (personnel et autres). Mais la commune va percevoir des recettes supplémentaires, permettant d'équilibrer ces dépenses.

Aussi il convient de procéder à la décision modificative suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	C/615231 + 27 800,00 €	C/21318 + 30 000,00 €
	C/6411 + 5 000,00 €	C/2135 + 30 000,00 €
	C/6417 + 5 000,00 €	C/2315 + 267 300,00 €
	C/6451 + 3 000,00 €	TOTAL + 327 300,00 €
	TOTAL + 40 800,00 €	
RECETTES	C/7411 + 5 800,00 €	C/024 + 327 300,00 €
	C/74121 + 33 000,00 €	
	C/74127 + 2 000,00 €	
	TOTAL + 40 800,00 €	TOTAL + 327 300,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230817-DELIB09-170823-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/08/2023
Affichage : 22/08/2023



Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

Le secrétaire,
Jean-Marie CUILLE